

Décision

Générale

colonial

Décision n° 968 du 5 août 1963 :

n° 968

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Il est attribué à Mme Fatma Ibrahim, veuve et héritière du 1^{er} classe Houssein Ahmed, mle 473 de la Garde territoriale, décédé suite de maladie à l'Hôpital de Djibouti, le 9 juillet 1963, une indemnité égale à un mois de solde nette, soit six mille quatre cent soixante-trois francs (6.463 fr.) payable en une seule et unique fois. Ce garde totalisait à cette date : 4 ans, 10 mois et 23 jours de service dans les Forces locales.